

arbres qui seront cuevés une fois arrivés à maturité ou menacés de morts.

Ceci est la partie la plus facile à accomplir des devoirs des cultivateurs.

Mais il y a plus à faire. Ceux qui ont des terres à bois bien boisées ne les gardent pas pour le simple plaisir de les voir. Ils en retirent le bois nécessaire à la consommation de chaque année. S'ils coupent ce bois sans discernement, sans soin, en peu d'années, ils auront épuisé leur réserve. Au contraire, s'ils savent l'exploiter, elle durera toujours.

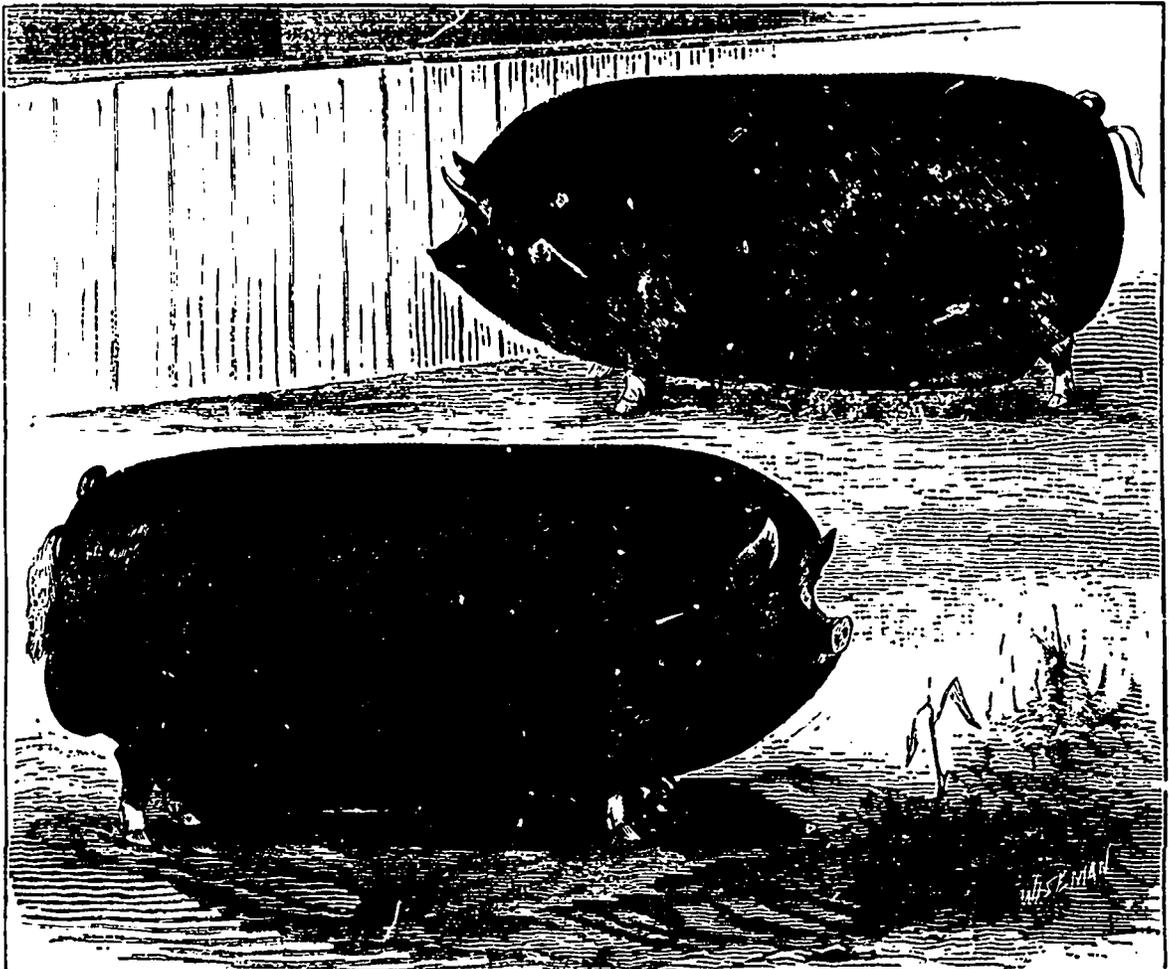
Voyons comment il faut s'y prendre pour cela. D'abord, il faut empêcher, là aussi, les animaux d'y pénétrer. Puis, il ne faut couper que les gros arbres qui ont atteint leur maturité ou à peu près. Pour chaque arbre cuevé, il en repous-

autant de brèches par où pénétrera l'ennemi, le désert. Quo faire, dans ces endroits dénudés ? Reboiser par la plantation.

J'indiquerai plus loin comment s'opère le reboisement. Pour le cas qui nous occupe, je me contenterai de dire qu'on peut reboiser facilement les espaces dénudés au milieu de la forêt en prenant sous le bois, autour de l'endroit à reboiser, de jeunes plants qui reprennent sans s'apercevoir du changement.

En agissant comme je viens de l'exposer, chaque cultivateur conservera indéfiniment son lot de terre à bois, non-seulement pour toute sa vie, mais encore pour les générations qui le suivront, pourvu qu'elles prennent les précautions qu'il aura prises.

Ce que je viens de dire du reboisement des clairières, comme étant un des points importants de l'œuvre de réparation des



BEAUX COCHONS BERKSHIRES.

sera dix, vingt, trente et plus. En effet, les arbres abattus jonchent le sol de leurs graines, celles-ci germent, poussent, et c'est ainsi que se reforme la forêt. Les petits arbres dont la croissance n'est entravée ni par la dent, ni par le pied des animaux, forment bientôt un épais taillis. Mais, il y a là un danger. S'ils sont laissés en trop grand nombre les uns près des autres, ils s'entrentrent, s'étioilent, et ne feront jamais de beaux arbres. Il faut donc pratiquer, tous les trois ou quatre ans, un sarclage judicieux.

Il arrivera, cependant, que, malgré les meilleurs soins, certains espaces se dénuderont, soit par un feu partiel, soit par suite d'une inondation qui enlève une couche du sol, etc. Il ne faut pas négliger ces vides dus à diverses causes. Ce sont

forêts, ne concerne pas seulement les cultivateurs. Les industriels, locataires pour de longues périodes de temps, des limites à bois, devraient, dans leur propre intérêt, pratiquer le reboisement des clairières, sur leurs limites, chaque fois que besoin en sera. Le gouvernement devrait même ne les y obliger, et faire un règlement enjoignant aux gardes forestiers de reboiser toute clairière qui pourra se produire à leur connaissance sur les terres de la Couronne.

On osera peut-être que ceci est impraticable, trop coûteux, etc., mais à tort. Nous avons pour nous élever l'exemple des gouvernements européens qui auraient été heureux de n'avoir que des clairières à reboiser, et qui ont dû dépenser des sommes fabuleuses pour le reboisement de districts entiers, menacés